

Le 31 mai 2024, les convocations individuelles pour la séance du jeudi 6 juin 2024 à 20 heures ont été remises aux conseillers municipaux en exercice, convocations mentionnant l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire WINTZ Marc.

Membres présents : WINTZ Marc, Maire, HEYD Jean-Claude, adjoint, CLAD Céline, DAUPLAIS Éric, DESCHAUME Laurence, GRAFF Carine, HAUMESSER Karin, RETTER Jean-Marie, SCHOTT Bernard,

Absent(s) excusé(s) : POUPEAU Bruno, LINDER Bernard, STEY Anne, MEYER Mathieu, RUFF Michael, RUSCH Nicolas

Nombre de membres élus : 15 En exercice : 15 Présents : 9

.....

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 07/03/2024
- 3) Attributions exercées par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- 4) Travaux voirie rue de la Côte
- 5) Avis sur offre d'achat d'une parcelle forestière privée
- 6) ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : avis sur périmètre urbanisé
- 7) Divers

1) DÉSIGNATION D'UN/UNE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** Jean-Claude HEYD comme secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 07/03/2024

Le procès-verbal de la séance du 07/03/2024, transmis à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) 2024-11 – ATTRIBUTIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat, de certaines attributions, **le Maire rend compte des décisions qu'il a prises :**

Déclaration d'intention d'aliéner :

La commune a été saisie de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les immeubles cadastrés :

Commune de WALDOLWISHEIM

<i>Section</i>	<i>Parcelle</i>	<i>Lieu-dit - adresse</i>	<i>Surface totale</i>
AE	61	Village	00 ha 02 a 68 ca
AE	5	Village	00 ha 04 a 99 ca
AE	6	Village	00 ha 00 a 35 ca

✎ Le droit de préemption urbain dont dispose la commune n'est pas exercé.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de cette décision.

4) 2024-12 – RENOUELEMENT DE L'ENROBÉ RUE DE LA CÔTE

La chaussée rue de la Côte entre le numéro 16 et le numéro 43 nécessite une réhabilitation. Un renouvellement complet de l'enrobé devient nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de confier les travaux de renouvellement de l'enrobé rue de la Côte à l'entreprise GCM pour un montant de 79 792,50 € HT, soit 95 751,00 € TTC,
- **CHARGE** le Maire de solliciter une aide financière auprès de la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) au titre du Fonds Communal Alsace,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

5) AVIS SUR UNE OFFRE D'ACHAT D'UNE PARCELLE FORESTIÈRE

Le Maire présente une offre d'achat de M. Moebis concernant une parcelle forestière située sur le ban communal. Une estimation a été faite par le vendeur. Elle s'élève à 55 599 Euros , pour une surface de 1,34 ha et 329 m³ de bois (chêne).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, après en avoir délibéré, considérant que :

- le prix proposé est trop élevé,
- la commune n'a pas l'aisance financière suffisante,
- l'investissement à long terme est risqué (sécheresse),

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas donner suite à cette proposition.

6) ZAN (Zéro Artificialisation Nette) : AVIS SUR ENVELOPPE URBAINE

Le Maire présente le plan de l'enveloppe urbaine élaboré par le PETR dans le cadre de la démarche ZAN (Zéro Artificialisation Nette – loi Climat et Résilience).

Cette enveloppe urbaine est une photo à août 2021 de la consommation foncière et c'est à partir de cet état des lieux que, dans un premier temps, les nouvelles consommations foncières seront comptabilisées si elles se trouvent en dehors du périmètre défini.

La commune est invitée à donner son avis quant à l'enveloppe urbaine fournie par le PETR.

Compte tenu d'une baisse importante de la population, moins 48 habitants au dernier recensement de janvier 2024 (572 > 524) et après examen du document présenté, le Conseil Municipal émet les observations suivantes :

- Il faudrait intégrer les parcelles non encore construites du lotissement sud, en face du cimetière. Il s'agit d'une surface destinée à la construction et non cultivée.

- Rue Principale, il faudrait intégrer la maison Richert (Gilles), construction démarrée en juillet 2021 ne figurant pas sur le plan, ainsi que le terrain voisin qui sera construit.
- Au nord-est du village, il faut intégrer la zone de stockage de l'entreprise Clad.
- Par ailleurs, une zone Au est programmée au centre-est du village, c'est la seule prévue et à une superficie d'environ 0,6 ha.

Toutes ces observations concernent des terrains non cultivés.

1) DIVERS

Arrosage

Mme Laurence DESCHAUME propose l'utilisation de l'eau de pluie pour faire les différents arrosages. Pour cela, des récupérateurs d'eau pourraient être installés contre les bâtiments publics. Le projet sera étudié lors d'un prochain conseil.

Désherbage

Mme Carine GRAFF propose de limiter les interventions de désherbage en couvrant le sol autour du mur d'enceinte de l'église. La faisabilité de ce projet sera étudiée prochainement.

La séance est clôturée à 22h.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Waldolwisheim, le 11 juin 2024

Le Maire, Marc WINTZ

Suivent la signature des membres présents :

WINTZ Marc	HEYD Jean-Claude	LINDER Bernard ABSENT
STEY Anne ABSENT	CLAD Céline	DAUPLAIS Éric
DESCHAUME Laurence	GRAFF Carine	HAUMESSER Karin
MEYER Mathieu ABSENT	POUPEAU Bruno ABSENT	RETTET Jean-Marie
RUFF Michael ABSENT	RUSCH Nicolas ABSENT	SCHOTT Bernard